

Compte-rendu de l'atelier du 5 mars 2010 à Rennes

Thème : Intérêt d'une formation pour les IC

Présents : 8 IC, 1 professionnel sourd

Absents : 1 professionnelle bilingue, 2 interprètes, l'ASR, Visuel

1. Remarque:

- L'invitation pour Visuel a été trop tardive pour que l'absence soit significative.
- Ceci est le compte-rendu des différentes réflexions qui ont eu lieu lors de l'atelier, il n'y a pas de conclusion pour le moment.

2. Présentation de l'AFIC : historique de la création, objectifs, souhait de faire participer les autres (sourds et professionnels) au projet.

3. Rapide historique du terme IC (par un participant): J.B. Balley crée le terme IC en réaction aux personnes ILS qui ont un comportement désagréable, froid, rigide. A ce moment il n'y a aucune différenciation des rôles d'IC ou d'ILS.

Puis à l'URAPEDA Bretagne, l'IC évolue vers un rôle plus pédagogique.

L'évolution de chacun : les ILS ont une formation et un diplôme (deviennent reconnus par les sourds), les IC n'ont rien. Conséquence : un écart entre les niveaux de compétences devient le seul point de différence que les sourds remarquent.

4 Rôle de l'IC

Neutralité : elle n'existe pas ! Elle s'oppose au parti-pris : qui prend parti ? Personne. Ni les ILS, ni les IC.

Secret professionnel : bien sûr, dans le sens où ce n'est pas la peine de rendre publique une situation personnelle. Vrai pour les IC comme pour les ILS.

Fidélité au discours : c'est essentiel, pour les IC comme pour les ILS. C'est la condition sine qua non pour qu'une personne sourde ait confiance en l'intervenant.

Aide à la communication : l'IC s'assure que le message soit bien compris alors que ce n'est pas le problème de l'ILS.

Relationnel dans le sens de l'empathie : comprendre la situation. Plus de relationnel avec l'IC qu'avec l'ILS. ATTENTION Différent de relationnel=copinage : il n'en est pas question (en tous cas pas plus que pour n'importe quel autre professionnel)

5 Contenu de la formation :

- Connaissance des partenaires et des différents financements : impossible de manière exhaustive d'autant plus que les financements sont trop variés.
Mais il serait intéressant de voir les différentes situations auxquelles on peut être confronté ainsi que de faire un schéma global des relations entre les partenaires et les IC.
- Tout le volet social (non précisé)
- connaissance de la LSF et des techniques d'interprétation : importance de bien savoir ce que signifie chacun de ces termes. La LSF ne se limite pas à la connaissance du vocabulaire (on n'a jamais fini d'apprendre) c'est aussi : organisation spatio-temporelle, transfert personnel, configurations... nécessité de maîtriser ces 3 dernières compétences pour s'adapter aux personnes les plus en difficulté de communication et non l'inverse (la pers sourde qui s'adapte à l'intervenant). Techniques d'interprétation : nécessité de maîtriser le français, mémorisation, transformation du linéaire de l'oral en spatialisation de la LSF.

- Connaissance de la surdité

6 Changer le terme d'IC.

8 personnes/ 9 se sont exprimées pour dire que le mot correspondait bien au rôle, 9 /9 disent que les sourds le rejette, 7 /9 croient que les sourds ne changeront pas d'avis même s'il y a formation, 2 /9 pensent que si.

Les autres propositions : médiateur, médiateur bilingue, interprète de liaison, interprète pédagogique, interprète-médiateur ou l'inverse

Attention aux confusions provoquées par l'utilisation de noms comme interprète ou médiateur.

Problème si les gens formés ont la même dénomination que les gens pas encore formés. Si on change le nom, il ne faut alors le faire que pour les gens diplômés .

Plus que changer le nom, faire une formation et définir précisément le rôle, le cadre et la mission au sein des structures.

D'un autre côté, beaucoup de métiers reconnus sont exercés par des professionnels non diplômés sans que cela pose problème. En effet dès lors qu'une formation existe avec diplôme ce qui signifie cadre et missions bien définis le rôle est alors clair pour tout le monde quelque soit l'appellation. La personne non diplômée sera peut-être moins crédible que celle diplômée mais il s'agira d'un ressenti personnel et non pas par rapport à la profession ou l'appellation.

Peu importe toutes ces considérations, la vraie question est: Quelle place laisse-t-on aux sourds dans cette décision ? Si on leur demande leur avis, il faut bien sûr en tenir compte !